



Vous avez découvert une munition, que devez-vous faire ?

- 1. Gardez votre calme**
- 2. Ne pas toucher**
- 3. Ne pas déplacer**
- 4. Contactez soit le SEDAL, soit la Police grand-ducale**
- 5. Le SEDAL interviendra dans les meilleurs délais afin d'enlever ou de détruire la munition découverte**



26 33 22 27

ou

113

**Le service du SEDAL est gratuit
et disponible 7/7**

SEDAL

Service de Déminage de l'Armée Luxembourgeoise



Réaction à adopter face à une munition



www.armee.lu

Editeur Responsable : SEDAL



Activités du SEDAL

- Intervention sur les munitions non explosées des deux guerres mondiales
- Sensibilisation aux risques liés aux munitions
- Gestion et entretien des munitions de l'Armée luxembourgeoise
- Participation à des opérations à l'étranger dans le cadre d'organisations internationales



En moyenne, le SEDAL effectue 250 interventions par an sur le territoire national.

